

Un comité de soutien contre l'extradition de Vincenzo en Italie
(Texte contextuel pour le site / groupe Facebook ou autre utilisation publique)

Les faits :

Jeudi 8 Août, Vincenzo qui vit à Rochefort en Terre (Morbihan) depuis 8 ans, sans aucune histoire et complètement intégré à la vie locale, est arrêté par la police. Son arrestation à lieu sous mandat d'arrêt européen. Il est emmené au centre de détention de Vézin le Coquet, pour une procédure d'extradition.

L'origine des faits :

Vincenzo a participé tout d'abord en 2001 à Gênes à la manifestation contre le G8 et en second lieu en 2006 à Milan à une manifestation anti-fasciste non autorisée.

Ce sont ces 2 faits qui lui sont reprochés par la justice italienne.

De nombreux militants avaient été arrêtés à Gênes et une quinzaine de personnes avaient été condamnées à des peines lourdes (8 à 15 ans fermes) sous le chef d'inculpation officielle de « Dévastation et saccage ». Vincenzo en faisait partie. Devant cette inculpation injuste et disproportionnée, il décide d'échapper à la prison et arrive alors à Rochefort en terre.

Un comité de soutien pourquoi ?

Pour de multiples raisons :

Parce qu'avant tout Vincenzo est notre ami, notre voisin, notre camarade.

1/ *La légitimité de la condamnation à 2 niveaux :*

- Par rapport à la manifestation de Gênes, la répression policière a été condamnée par différentes instances internationales, dont l'une des dernières en 2015 par la Cour Européenne des droits de l'homme. L'Italie a été condamnée pour n'avoir jamais poursuivi en justice, ni même identifié, les auteurs de violences policières contre des militants altermondialistes, en marge du sommet du G8 à Gênes en 2001. Des mauvais traitements pourtant assimilables à des « *actes de torture* » selon la CEDH. Ce qui bien évidemment peut questionner la légitimité du jugement.

- Le chef d'accusation sur lequel est basé le jugement « Dévastation et saccage », considéré comme un crime contre l'ordre public. Ce crime a été introduit par le code Rocco de 1930 (donc en période fascisante) et est encore en vigueur aujourd'hui pour réprimer les révoltes de rue. Ce code permet de condamner à des peines de prison de 8 à 15 ans, sans avoir à prouver la culpabilité des inculpés. Il est suffisant de se trouver à un endroit où a lieu le désordre... Le contexte de création de ce chef d'inculpation questionne là-encore la légitimité de cette condamnation.

2/ *Le caractère éminemment politique de cette arrestation et extradition.* En effet, l'extrême droite participe de plus en plus fortement au gouvernement italien. Vincenzo ayant été fortement engagé dans la lutte antifasciste, et les accusations prononcées contre lui étant liées à des actions anti-fascistes, il semble plus qu'évident qu'il servira d'exemple dans cette affaire.

Un comité de soutien pour quoi faire concrètement :

Notre 1^{er} objectif est d'empêcher l'extradition et de retarder la procédure afin de donner le temps pour assurer une vraie défense.

Nous espérons qu'il reste en France et ne soit pas « livré » à la justice italienne.

Si vous voulez nous joindre ou soutenir, différents moyens possibles :

- Vous informer sur les actions en cours via le site :

www.comite-soutien-vincenzo.org (site consultable dès le 12 août)/

page Facebook : @soutienvincenzo

- Nous contacter pour participer au comité de soutien : comite.soutien.vincenzo@gmail.com

- Soutenir financièrement : sur le site

Vous pouvez rendre visible votre soutien en imprimant la feuille suivante.

A diffuser largement !

Libérez Vincenzo

www.comite-soutien-vincenzo.org

Facebook : @soutienvincenzo